

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 9 septembre 2014** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences :

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Jeanne Briand, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19h30

2014-09-233 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

ADOPTÉE

2014-09-234 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2014

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 août 2014, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 août 2014, tel que présenté.

ADOPTÉE

2014-09-235 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'AOÛT 2014 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes payés du mois d'août 2014, au montant de **344 894,60 \$**.

ADOPTÉE

2014-09-236 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2014 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'août 2014, au montant de **1 053 331,59 \$**.

ADOPTÉE

2014-09-237 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 513 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT (RMH 330)**

Monsieur le conseiller Jean Fournel donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, un règlement pour adoption qui portera le numéro **513** remplaçant le règlement relatif au stationnement (RMH 330).

2014-09-238 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 514 CONCERNANT LA DÉLÉGATION, AU TRÉSORIER, DU POUVOIR D'ACCORDER LE CONTRAT DE FINANCEMENT À LA PERSONNE QUI Y A DROIT**

Monsieur le conseiller Bruno Roy donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, un règlement pour adoption qui portera le numéro **514** concernant la délégation, au trésorier, du pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit.

2014-09-239 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 511 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

Monsieur le conseiller Bernard Groulx donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le règlement no 511 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

2014-09-240 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 511 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

Considérant qu'il y a lieu d'adopter le règlement numéro 511 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'adopter le premier projet de règlement no 511 intitulé « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ».

Que copie de ce règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2014-09-241 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE CONCORDANCE SUITE À L'ADOPTION DU PLAN D'URBANISME 436-4 ET AUTRES DISPOSITIONS**

Monsieur le conseiller Daniel Lauzon donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente un règlement qui portera le numéro 437-31, afin de modifier le Règlement de zonage numéro 437:

- Concordance suite à l'adoption du règlement 436-4 modifiant diverses dispositions du plan d'urbanisme :
 - Identifier les secteurs de la rue Simone-De Beauvoir et de la 150^e Avenue comme « zone potentiellement exposée aux glissements fortement rétrogressifs » et établir les normes régissant ces secteurs;
 - Modifier les limites de la zone « A-302 ».
- Dispositions qui ne sont pas soumises à approbation référendaire
 - Modifier certaines définitions;
 - Modifier les matériaux de revêtements extérieurs autorisés pour l'usage « *Agricole* »;
 - Modifier la hauteur maximale autorisée des clôtures pour les usages « *Agricole* » et « *Industrie* ».

2014-09-242 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-31 RÈGLEMENT DE CONCORDANCE SUITE À L'ADOPTION DU PLAN D'URBANISME 436-4 ET AUTRES DISPOSITIONS**

Considérant qu'il y a lieu d'adopter le règlement numéro 437-31 de concordance suite à l'adoption du plan d'urbanisme 436-4 et autres dispositions;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'adopter le premier projet de règlement no 437-31 intitulé « Règlement de concordance suite à l'adoption du plan d'urbanisme 436-4 et autres dispositions».

Que copie de ce règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges

ADOPTÉE

2014-09-243 RÈGLEMENT NO 512 – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT DES LIMITES DE VITESSE SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL DE LA VILLE

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 12 août 2014;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'adopter le Règlement no 512 intitulé « Règlement établissant des limites de vitesse sur le réseau routier municipal de la Ville ».

ADOPTÉE

2014-09-244 BRISE-VENT VÉGÉTAL SUR LE BOULEVARD DON-QUICHOTTE ENTRE LA RUE MARCEAU ET LE GOLF DE L'ÎLE-PERROT - AUTORISATION DE DÉPENSE

Considérant qu'il y a formation fréquente de glace noire sur le boulevard Don Quichotte entre la rue Marceau et le golf de L'Île-Perrot;

Considérant que le Ministère des Transports, dans une correspondance du 17 juin 2013, décrète que ce n'est pas une zone accidentogène, mais que c'est propice à la formation de poudrière et qu'il recommande à la Ville de procéder à l'aménagement d'un brise-vent;

Considérant que le projet a évolué et que la résolution 2013-08-235 ne correspond plus aux exigences;

Considérant que le concept du brise-vent comporte 4 patrons de plantation qui seront aménagés aléatoirement de façon à produire l'effet d'un écran végétal naturel;

Considérant qu'environ 2 400 plants devront être mis en terre et compte tenu du nombre, la plantation doit être répartie sur 3 automnes soit 2014, 2015 et 2016.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement :

- D'annuler la résolution 2013-08-235;
- D'autoriser une dépense totale de **30 000 \$** plus taxes, soit environ 10 000 \$ par année pour l'aménagement d'un brise-vent végétal sur le boulevard Don-Quichotte entre la rue Marceau et le Golf de L'Île-Perrot.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-725-50-628.

ADOPTÉE

2014-09-245

OCTROI DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES GT2014-09 – TRAVAUX DES SERVICES MUNICIPAUX ET VOIRIE RUES KAY, D’HONT ET HÉBERT

Considérant qu’à la suite d’un appel d’offres public pour les travaux des services municipaux et voirie rues Kay, D’Hont et Hébert, 7 soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 3 septembre 2014 immédiatement après 11 h.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d’accepter la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, soit **Les Excavations Gilbert Théorêt inc.** pour les travaux des services municipaux et voirie rue Kay, D’Hont et Hébert pour un montant de **1 260 869 \$** plus taxes, le tout en conformité avec le document d’appel d’offres GT2014-09, **conditionnellement** à l’approbation du règlement d’emprunt modifiant le règlement 503, par le ministère des Affaires municipales et occupation du territoire.

Que cette dépense soit puisée à même le règlement d’emprunt 503 et imputée au poste budgétaire 1-22-300-00-710.

ADOPTÉE

2014-09-246

ACQUISITION D’ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT -AUTORISATION DE DÉPENSE

Considérant qu’à compter de l’hiver 2014-2015, c’est la Ville qui fera le déneigement du stationnement du Carrefour Notre-Dame, de la bibliothèque Marie-Uguay, de même que la piste multifonctionnelle St-Joseph Sud;

Considérant qu’il y a lieu d’acquérir de nouveaux équipements ou en remplacer.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement que la ville acquière une lame à neige à angle avec oreilles rabattables et un souffleur à neige ou équivalent au montant total de **20 000 \$** plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds de roulement et remboursable sur une période de 10 ans, en 10 versements égaux à compter de l’année qui suit le déboursé et imputée au poste budgétaire 1-22-300-00-300.

ADOPTÉE

2014-09-247

**FRAIS POUR LE DÉPLACEMENT DE CERTAINS POTEAUX ET ANCRAGE - PISTE MULTIFONCTIONNELLE ST-JOSEPH SUD
AUTORISATION DE DÉPENSE**

Considérant que dans l’aménagement de la piste multifonctionnelle St-Joseph Sud, il y a eu lieu de déplacer certains poteaux et ancrages afin d’en permettre une utilisation sécuritaire.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement que la ville acquitte à Bell Canada, les frais engendrés pour le déplacement de certains poteaux et ancrages pour l'aménagement de la piste multifonctionnelle St-Joseph Sud, et ce pour un montant de **15 717,97 \$** plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le règlement d'emprunt numéro 483 et imputée au poste budgétaire 1-22-700-00-700.

ADOPTÉE

2014-09-248 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NUMÉRO 2014-12 : LOT 2 068 381 (2962, BOUL. PERROT)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2014-12 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que le propriétaire du 2962, boulevard Perrot désire construire un bâtiment principal sur sa propriété;

Considérant que ce projet est assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 494 et ses amendements;

Considérant que les travaux projetés répondent à la majorité des objectifs applicables à ce secteur, notamment en s'harmonisant avec les dimensions et volumes des bâtiments avoisinants.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement le Conseil **accepte** la demande no 2014-12 **conditionnellement** à ce que :

- seuls les arbres identifiés d'une flèche rouge sur la photo prise par Mélissa Arbour LaSalle en date du 28 août 2014 peuvent être abattus en cour avant de la propriété.

- le requérant procède à l'ajout d'ornementation pour quelques ou l'ensemble des fenêtres de la façade principale du bâtiment. Le choix des ornements devra faire l'objet d'une demande subséquente.

ADOPTÉE

2014-09-249 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE POUR LE DIPLÔME D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (DAFA) AU CHÊNE-BLEU

Considérant que le Centre Notre-Dame-de-Fatima, le Conseil québécois du loisir, l'école secondaire du Chêne-Bleu, la Ville de L'Île-Perrot, la Ville de Pincourt et la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ont signé une entente de collaboration, relativement au programme de formation en animation en loisir et en sport du Québec pour l'année 2013-2014;

Considérant qu'une nouvelle entente doit être signée pour l'année 2014-2015 comme programme parascolaire à l'école secondaire du Chêne-Bleu.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'autoriser Éric Duchesneau, responsable des plateaux et programmes, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de collaboration pour l'année 2014-2015 entre les parties ci-dessus mentionnées pour la formation DAFA comme programme parascolaire à l'école secondaire du Chêne-Bleu.

ADOPTÉE

2014-09-250 ACQUISITION D'UN TRACTEUR INCLUANT UN ROTOCULTEUR-AUTORISATION DE DÉPENSE

Considérant que la résolution 2014-08-223, autorisait l'acquisition d'un tracteur John Deere Diesel X 500, 24HP incluant un rotoculteur 30" au montant avant taxes de 7 796 \$;

Considérant qu'un autre modèle qui conviendrait davantage aux besoins de la ville.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement que la Ville remplace la résolution 2014-08-223 et que la Ville acquiert un tracteur Kubota T1880, 18 HP incluant un rotoculteur avec moteur indépendant 36" ou équivalent au montant de **5 461 \$** plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds de roulement et remboursable sur une période de 5 ans, en 5 versements égaux à compter de l'année qui suit le déboursé et imputée au poste budgétaire 1-22-700-00-300.

ADOPTÉE

2014-09-251 CONGRÈS DES MILIEUX DOCUMENTAIRES DU QUÉBEC – INSCRIPTION

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'autoriser madame **Guylaine Lauzon**, responsable de la bibliothèque à assister au Congrès des milieux documentaires du Québec qui aura lieu au Palais des Congrès de Montréal, du 1^{er} au 3 décembre 2014.

Que les frais d'inscription de **450 \$**, d'hébergement et de repas de **450 \$** soient remboursés. Les autres frais seront remboursés suivant la présentation des pièces justificatives.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-737-10-311.

ADOPTÉE

2014-09-252 DEMANDE DE SUBVENTION À LA DÉPUTÉE DE VAUDREUIL POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER POUR L'ANNÉE 2014

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot présente une demande d'aide financière auprès de madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil, au montant de **106 500 \$**, pour les travaux d'amélioration de notre réseau routier.

ADOPTÉE

2014-09-253 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 503-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 503 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 239 000 \$

Monsieur le conseiller Bernard Groulx donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, un règlement d'emprunt pour adoption qui portera le numéro **503-1** modifiant le règlement 503 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 239 000 \$.

2014-09-254 **DÉPASSEMENT DES COÛTS - PISTE MULTIFONCTIONNELLE ST-JOSEPH SUD – AUTORISATION DE DÉPENSE**

Considérant que suite à la variation des quantités et directives de changement, le coût de construction de la piste multifonctionnelle St-Joseph Sud dépasse de 70 572 \$ la valeur du contrat adjugé aux termes de la résolution 2012-08-232.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'autoriser le dépassement des coûts d'une valeur de **70 572 \$** plus taxes relativement au contrat adjugé à **Les pavages Théorêt inc.** pour la construction de la piste multifonctionnelle St-Joseph Sud.

Que cette dépense soit puisée à même le règlement d'emprunt numéro 483 et imputée au poste budgétaire 1-22-700-00-700.

ADOPTÉE

2014-09-255 **OCTROI DE SUBVENTION – SKIEURS DE L'ÎLE**

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière des Skieurs de l'Île pour les aider à acquérir une nouvelle surfaceuse et traceur;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'octroyer une subvention aux **Skieurs de l'île** au montant de **1 000 \$**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2014-09-256 **FONDATION STE-JEANNE-DE-CHANTAL – ACHAT DE BILLETS POUR LE SOUPER HOMMAGE AUX FAMILLES PIONNIÈRES**

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement que la Ville achète 2 billets pour le souper Hommage aux familles pionnières de la Fondation Ste-Jeanne-de-Chantal, qui se tiendra le samedi 1^{er} novembre 2014, au coût unitaire de **75 \$** et d'autoriser 2 membres du Conseil à participer à cette activité.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

2014-09-257 **MAISON DE SOINS PALLIATIFS DE VAUDREUIL-SOULANGES – SOUPER DE VIANDES SAUVAGES – ACHAT DE BILLETS**

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement que la Ville achète 1 billet pour le souper de viandes sauvages organisé par la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges, le 4 octobre 2014, au coût total de **125 \$** et d'autoriser un membre du Conseil à participer à cette activité.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois d'août 2014 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal de la réunion du 12 août 2014 – CCU.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2014-09-258 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement de lever la séance à 20h23.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse

M^e Jeanne Briand
Greffière

/jb
